

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 octobre 2019

Délibération n° 2019 – 18/10/2019 – 7

*Primes de charges administratives d'intérêt général 2019/2020 :
liste des fonctions ouvrant droit*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du comité technique rendu en ses séances des 8 et 15 octobre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3
Membres présents : 16 Membres représentés : 10 Total : 26	Suffrages exprimés : 23 Pour : 19 Contre : 4

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives d'intérêt général au titre de l'année universitaire 2019-2020,**
- **le montant des primes,**
- **le nombre maximal d'heures de décharge pouvant être issues de la conversion d'une prime de charges administratives.**

Dijon, le 21 octobre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

P.J. : Fonctions ouvrant droit aux primes d'intérêt général – Année universitaire 2019-2020

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Conseil d'administration du 18 octobre 2019
Fonctions ouvrant droit aux primes d'intérêt général
Année universitaire 2019-2020

Fonctions ouvrant droit à l'éligibilité à la prime	Montant prime en euros	Décharge max. autorisée en HETD	Effectifs étudiants Année N-1
VP CA	5 110,53	192*	
VP CR	5 110,53	192*	
VP CFVU	5 110,53	192*	
VP étudiant du Conseil académique	-		
VP délégué Campus numérique, système d'information, learning center	5 110,53		
VP délégué Coordination formation-recherche	5 110,53		
VP délégué Formations technologiques et professionnelles et FTLV	5 110,53		
VP délégué Finances, Budget, Investissements, Pilotage	5 110,53		
VP délégué Patrimoine, et à la stratégie des campus territoriaux	5 110,53		
VP délégué Politiques culturelles	5 110,53		
VP délégué Ressources Humaines, vie sur les campus et action sociale	5 110,53		
VP délégué Valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique	5 110,53		
VP Vie et démocratie étudiante (étudiant)	-		
VP délégué Cycle licence	5 110,53		
VP délégué à la responsabilité sociétale des universités et au développement durable	5 110,53		
VP délégué à l'offre de formation, au pilotage et à l'international	5 110,53		
Chargé de mission environnement et déplacements doux	1 140,00		
Chargé de mission développement de l'évaluation, assurance qualité	1 140,00		
Chargé de mission formations Santé	1 140,00		
Chargé de mission Intelligence Economique	1 140,00		
Chargé de mission Qualité de la vie à l'Université	1 140,00		
Chargé de mission Développement de l'entrepreneuriat étudiant	1 140,00		

*En application de l'article 7-IV du décret 84-431 du 6 juin 1984 portant dispositions statutaires relatives aux enseignants-chercheurs.

** Décharge statutaire pour les composantes régies par l'article L 713-9 du Code de l'Éducation.

Conseil d'administration du 18 octobre 2019
Fonctions ouvrant droit aux primes d'intérêt général
Année universitaire 2019-2020

Fonctions ouvrant droit à l'éligibilité à la prime	Montant prime en euros	Décharge max. autorisée en HETD	Effectifs étudiants Année N-1
Chargé de mission Maison Métallurgie	1 140,00		
Chargé de mission Certificat Informatique et Internet (C2i)	1 140,00		
Chargé de mission pour le projet « un emploi du temps pour tous en ligne »	1 140,00		
Chargé de mission Sports	1 140,00		
Chargée de mission Egalité Diversité	1 140,00		
Chargée de mission Réussite par l'innovation pédagogique	1 140,00		
Expert scientifique Centre de calcul	1 140,00		
Direction UFR Sciences de Santé	5 110,53	96	5597
Direction UFR Droit Sciences Economique et Politique	5 110,53	96	4181
Direction UFR Sciences Humaines	5 110,53	96	3258
Direction UFR SVTE	4 821,25	64	1768
Direction UFR Sciences et Techniques	4 821,25	64	2570
Direction UFR STAPS	4 821,25	64	2348
Direction UFR Langues et Communication	4 821,25	64	1414
Direction UFR Lettres et Philosophie	4 821,25	64	1600
Direction IAE	4 435,55	128**	1033
Direction SUAPS	3 857,00		
Direction IUVV	2 217,78	128**	268
Direction Centre Condorcet (Le Creusot)	3 182,03		
Direction site universitaire Auxerre	1 140,00		
Direction site universitaire Chalon-sur-Saône	1 140,00		
Direction site universitaire le Creusot	1 140,00		

*En application de l'article 7-IV du décret 84-431 du 6 juin 1984 portant dispositions statutaires relatives aux enseignants-chercheurs.

** Décharge statutaire pour les composantes régies par l'article L 713-9 du Code de l'Education.

Conseil d'administration du 18 octobre 2019
Fonctions ouvrant droit aux primes d'intérêt général
Année universitaire 2019-2020

Fonctions ouvrant droit à l'éligibilité à la prime	Montant prime en euros	Décharge max. autorisée en HETD	Effectifs étudiants Année N-1
Direction site universitaire Nevers	1 140,00		
Direction site universitaire Mâcon	1 140,00		
Coordinateur projet FORTHEM (à compter du 1er septembre 2019)	3 975,36		
Référent du management et de la sécurité des systèmes d'information	-		
Pilotage Pôle Handicap	3 857,00		
Direction EUD (Editions Universitaires Dijon)	3 182,03		
Direction technique de la plateforme de zootechnie	2 217,78		
Direction UTB (à rémunérer sur ressources propres)	4 435,55		
Direction IREM	950,00		
Direction du CPSU	793,65		
Référents IFSI par site (8 X 710,05)	5 680,39		
Coordinatrice académique de la formation continue (imputé sur les crédits de coordination de la FC alloués par le Ministère de l'Education nationale)	1 805,00		
Primes imputées sur le budget de l'Université (sur la base de 8 référents IFSI)	165 853,74		
Prime imputée sur le budget de l'UTB	4 435,55		
Prime imputée sur le budget de la formation continue	1 805,00		

*En application de l'article 7-IV du décret 84-431 du 6 juin 1984 portant dispositions statutaires relatives aux enseignants-chercheurs.

** Décharge statutaire pour les composantes régies par l'article L 713-9 du Code de l'Education.